



2020-12-16

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance extraordinaire du mois de décembre tenue ce **mercredi 16e jour du mois de décembre 2020 à 17 h 30**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, monsieur Gilles Tremblay maire de la Municipalité de Chénéville, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon et Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Roxanne Lauzon, le secrétaire trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, Arnaud Holleville, le directeur du Service de développement du territoire, monsieur Marc Carrière ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Émilie Welburn, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Gestion stratégique**
 - 4.1 **Développement économique**
 - 4.1.1 **Marathon Canadien de Ski – Événement 2021 – Demande d'aide financière (décision)**
5. **Période de questions et propos des membres**
6. **Levée de la séance (décision)**

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2020-12-377

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2020-12-378

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

4. GESTION STRATÉGIQUE

4.1 Développement économique

**4.1.1 MARATHON CANADIEN DE SKI – ÉVÉNEMENT 2021 – DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE**

CA-2020-12-379

ATTENDU la tenue du Marathon canadien de ski qui a lieu annuellement au mois
de février, et ce, depuis maintenant 55 ans ;

ATTENDU la diminution considérable des inscriptions liées à l'événement prévu en
février 2021 en raison des mesures sanitaires mises en place par la
direction nationale de la Santé publique du Québec en lien avec la
pandémie COVID-19;

ATTENDU le déficit engendré par la diminution des inscriptions anticipée pour
l'événement prévu en février 2021 et son impact sur la viabilité financière
de l'organisation;

ATTENDU les deux (2) scénarios envisagés pour l'édition 2021 du Marathon
canadien ski :

- Participations présentielle et virtuelles
- Participations virtuelles uniquement;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par le Marathon Canadien de ski
auprès de la MRC de Papineau représentant un montant de 25 000 \$
dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 de la MRC (FRR volet 2);

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie, en raison des conséquences dû à la pandémie
du COVID-19, une aide financière exceptionnelle, maximale et non-récurrente, de
25 000 \$ au Marathon Canadien de ski ;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds
d'urgence COVID-19 de la MRC de Papineau (FRR volet 2) au poste budgétaire
numéro 02 62202 993;

ET QUE :

Le préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer
tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer
les suivis.



Adoptée.

5. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucune question n'est soumise dans le cadre de la présente séance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2020-12-380

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée. Il est 9h48.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet